



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 avril 2023*

N°2023/23 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 7 avril 2023

Etaient présents : 22

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Jocelyne SERDOS, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Leytifer CAR, Birgit SCHRUFER, Camille FASSI, Jean-Luc PIERRE, Geneviève CAIN, Peggy VANNIER, Tiphaine TOKPAN, Eric KRAEMER

Pouvoirs : 2

Madame Nadège ABBADIE à monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Michel EBERHART à Madame Françoise VASSELON

Absents : 5

Mesdames, messieurs, Cécile LAROYE, Emmanuel FONKING, Myriam LAVOINE, Iphigénie ANGEBAULT, Stide MARQUEZ

M. Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VUS les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7

VU l'avis de la commission vie culturelle, sportive et associative, événementielle et jumelage du 4 avril 2023

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 6 avril 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-après :

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20230413-2023-23DEL-DE
Date de réimpression : 12/04/2023

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention
AKS TRILPORT/MEAUX (karaté)	250
AMAP	1000
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS TRILPORT & ENV	150
APTE PHILATELIE	150
ART FLORAL TRILPORT	150
CENTRE ARTISTIQUE DE TRILPORT	3000
CLUB AVIRON TRILPORT	4500
COMITE DES FETES DE TRILPORT	3000
DDEN	150
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300
FNACA	150
JUDO CLUB DE TRILPORT	500
LES JARDINS DE L'ARC EN MIEL	900
SCRABBLE	150
SEINE ET MARNE 1914	300
TRILPORT RANDO	250
UNION SPORTIVE FOOTBALL TRILPORT USFT	15500
URANIE	150
UST BASKET BALL DE TRILPORT	6500
UST TRILPORT MUSCULATION	1500
UST TRILPORT PETANQUE	1000
US TRILPORT GERMIGNY VELO	300
Total	39850

DECIDE également d'autoriser le maire à signer toute convention de mise à disposition de salle à titre gratuit avec ces associations bénéficiant en outre d'une subvention pécuniaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **21 AVR. 2023**

Mis en ligne le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Gérard MORAUX

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20230413-2023-23DEL-DE